

Permanence des agents de contrôle

**UC1 – Ain Nord**

N1 (04 74 45 91 06):

N2 (04 74 45 91 06): permanence téléphonique le mardi matin, accueil au bureau sur rendez-vous le lundi après-midi

N3 (04 74 45 91 06) : permanence téléphonique le vendredi après-midi, accueil au bureau sur rendez-vous le vendredi matin

N4 (04 74 45 91 06) : permanence téléphonique le jeudi après-midi, accueil au bureau sur rendez-vous le jeudi matin

N5 (04 74 45 91 28) : permanence téléphonique le jeudi après-midi, accueil au bureau sur rendez-vous le jeudi matin

N6 (04 74 45 91 28) : permanence téléphonique le lundi matin, accueil au bureau sur rendez-vous le lundi après-midi

N7 (04 74 45 91 28) : permanence téléphonique le mardi après-midi, accueil au bureau sur rendez-vous le mardi matin

N8 (04 74 45 91 28) : permanence téléphonique le mercredi après-midi, accueil au bureau sur rendez-vous le mercredi matin

**UC2 – Ain Sud**

S1 (04 74 45 81 32) : permanence téléphonique le vendredi après-midi, accueil au bureau sur rendez-vous le vendredi matin

S2 (04 74 45 81 32) : permanence téléphonique et accueil au bureau sur rendez-vous le jeudi toute la journée

S3 (04 74 45 81 32) : permanence téléphonique le mercredi matin, accueil au bureau sur rendez-vous le mercredi après-midi

S4 (04 74 45 72 66) : permanence téléphonique le vendredi matin, accueil au bureau sur rendez-vous le vendredi après-midi

S5 (04 74 45 81 32) : permanence téléphonique le mardi matin, accueil au bureau sur rendez-vous le mardi après-midi

S6 (04 74 45 72 66) : permanence téléphonique le lundi matin, accueil au bureau sur rendez-vous le lundi après-midi

S7 (04 74 45 72 66) :

S8 (04 74 45 72 66) : permanence téléphonique le mercredi après-midi, accueil au bureau sur rendez-vous le mercredi matin

